



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 15 juin 2022** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11 370, rue Notre-Dame, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 553 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 11 185, boul. Métropolitain Est à Montréal-Est :

- Permettre une entrée charretière de 29 mètres au lieu de 15 mètres.

Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 316 414 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis au 9564-9570, boul. Henri-Bourassa Est à Montréal-Est :

- Permettre un total de 3 enseignes au lieu de 2 enseignes.
- Permettre une superficie maximale de 32,9 m² pour toutes les enseignes au lieu de 7,5 m².

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Donné à Montréal-Est, le 25 mai 2022.

René Tousignant, M.A.P.
Greffier



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

DÉROGATIONS MINEURES

Je soussigné René Tousignant, greffier de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 25 mai 2022 du journal *Métro – Montréal-Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11 370, rue Notre-Dame Est.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 25 MAI 2022.

René Tousignant, M.A.P.
Greffier